

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Dénomination du produit: **abrdn SICAV I - Emerging Markets SDG Equity Fund**

Identifiant d'entité juridique **213800G9VXZZAEETMY47**

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 42,84%**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: 51,53%**

Non

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

Le Fonds visait à obtenir une croissance à long terme en investissant dans des entreprises des pays émergents qui, de notre point de vue, apportaient une contribution positive à la société au travers des objectifs de développement durable des Nations unies (ODD). Notre proposition en matière d'ODD mettait l'accent sur les entreprises qui apportent une contribution importante, intentionnelle et positive à l'environnement et à la société. La méthodologie et les critères spécifiques sont décrits dans les informations importantes fournies dans notre prospectus et sur notre site web. Pour voir le prospectus concerné, consultez abrdn.com. Pour en savoir plus sur l'approche d'investissement durable du Fonds, consultez abrdn.com. Les stratégies d'objectifs de développement durable investissaient dans des entreprises qui apportent des contributions positives et substantielles pour relever les défis environnementaux et sociaux. Ces contributions doivent être alignées sur au moins l'un des huit piliers d'impact, ou l'entreprise doit être considérée comme « facilitateur ODD ». Les piliers, les sous-thèmes et les indicateurs associés ont été élaborés sur la base des ODD des Nations unies. Toutefois, notre objectif était d'aligner nos objectifs de développement durable sur les problèmes mondiaux les plus urgents selon

les Nations unies. Par conséquent, au fil de l'évolution des besoins du monde, nos piliers d'impact sont susceptibles d'évoluer. Les liens avec les piliers ODD sont les suivants : Santé et les services sociaux : 12,3 %, inclusion financière : 19,9 %, immobilier et les infrastructures durables : 12,4 %, facilitateurs des ODD : 17,2 %, énergie durable : 27,1 %, alimentation et l'agriculture : 3,4 %, éducation et l'emploi : 3,9 %, eau et l'assainissement : 2,2 %, économie circulaire : 1,6 %.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Le Fonds a investi dans des sociétés dont au minimum 20 % du chiffre d'affaires, du bénéfice, des capitaux ou des dépenses d'investissement et de recherche et développement sont liés aux ODD des Nations unies. Pour les entreprises classées en tant que « Financières » dans l'indice de référence, d'autres signaux de matérialité sont utilisés, sur la base des prêts et de la base de clientèle. La répartition des participations alignées sur les ODD était la suivante : ODD01 - Pas de pauvreté 5,49 %, ODD02 - Faim zéro 2,40 %, ODD03 - Bonne santé et bien-être 11,63 %, ODD05 - Égalité entre les sexes 0,52 %, ODD06 - Eau propre et assainissement 2,19 %, ODD07 - Énergie propre et d'un coût abordable 16,45 %, ODD08 - Travail décent et croissance économique 13,58 %, ODD09 - Industrie, innovation et infrastructure 32,95 %, ODD10 - Réduction des inégalités 2,14 %, ODD11 - Villes et communautés durables 1,6 %, ODD12 - Consommation et production responsables 0,6 %, ODD13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques 2,33 %, ODD15 - Vie terrestre 0,90 %, et ODD16 - Paix, justice et institutions efficaces 0,28 %. Au 30 septembre 2025, le Fonds a atteint une intensité en carbone inférieure de 60,87 % à celle de l'indice de référence (d'après la mesure WACI). L'application de l'approche du Fonds a entraîné l'exclusion d'au moins 20 % de l'univers d'investissement du Fonds au 30 septembre 2025. En outre, des indicateurs clés de performance (KPI) ou des résultats ciblés ont été établis pour chaque société intégrée au Fonds afin d'évaluer dans quelle mesure les produits et services contribuent à des résultats sociaux et environnementaux positifs à l'échelle mondiale. Ces indicateurs clés de performance, ainsi que des études de cas et des analyses supplémentaires, sont présentés chaque année dans le rapport sur les ODD du Fonds. Veuillez consulter le dernier rapport annuel sur les ODD (disponible ici : abrdn.com) pour obtenir des informations complètes, car ces KPI peuvent varier d'une année sur l'autre. Nous confirmons également qu'au cours de la période examinée, des exclusions d'entreprises ont été appliquées afin d'exclure des domaines d'investissement spécifiques, conformément aux critères du Pacte mondial des Nations unies, de l'OIT et de l'OCDE, et tout ce qui touche à la gestion des investissements de la Norges Bank (NBIM), aux entreprises publiques, aux armes, au tabac, aux jeux d'argent, à l'alcool, au charbon thermique, au pétrole et au gaz et à la production d'électricité. Ces critères de sélection s'appliquent de manière contraignante et tous les titres dans le Fonds répondent aux critères convenus.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Lors de la période précédente, la répartition des participations alignées sur les ODD et les facilitateurs des ODD était la suivante : ODD01 - Pas de pauvreté 4,4 %, ODD02 - Faim zéro 1,5 %, ODD03 - Bonne santé et bien-être 17,0 %, ODD06 - Eau propre et assainissement 0,0 %, ODD07 - Énergie propre et d'un coût abordable 20,8 %, ODD08 - Travail décent et croissance économique 16,0 %, ODD09 - Industrie, innovation et infrastructure 11,5 %, ODD10 - Inégalités réduites 0,0 %, ODD11 - Villes et communautés durables 1,2 %, ODD12 - Consommation et production responsables, 0,9 %, ODD13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, 3,9 %, ODD15 - Vie terrestre 1,0 % et Facilitateur ODD 19,9 %. Au 30 septembre 2024, le Fonds a atteint une intensité en carbone inférieure de 78,89 % à celle de l'indice de référence (d'après la mesure WACI).

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?**

Conformément aux exigences du Règlement délégué SFDR, l'investissement ne cause de préjudice important (« Do No Significant Harm »/« DNSH ») à aucun des objectifs d'investissement durable. abrdn a créé un processus en trois étapes pour assurer la prise en compte de l'exigence DNSH :

i. Exclusions sectorielles

abrdn a identifié un certain nombre de secteurs qui sont automatiquement exclus d'un investissement durable, car ils sont considérés comme source de préjudice important. Ils incluent, sans s'y limiter : (1) la défense, (2) le charbon, (3) l'exploration et la production pétrolières et gazières

ainsi que les activités associées, (4) le tabac, (5) les jeux d'argent et (6) l'alcool.

ii. Test binaire DNSH

Le test DNSH est un test binaire (échec/réussite) qui indique si l'entreprise remplit ou non les

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

critères de l'Article 2 (17) « ne pas causer de préjudice important » (do no significant harm) du Règlement SFDR. La réussite à ce test en vertu de la méthodologie d'abrdn indique que l'entreprise n'a aucun lien avec les armes controversées, que moins de 1 % de son revenu est issu du charbon thermique, moins de 5 % de son revenu est issu des activités relatives au tabac, n'est pas productrice de tabac et qu'elle n'a aucune controverse rouge/grave en matière d'ESG. Si l'entreprise échoue au test, elle ne peut pas posséder le statut d'investissement durable. L'approche d'abrdn est alignée sur les PIN du SFDR incluses dans les tableaux 1, 2 et 3 du règlement délégué SFDR et se base sur des sources de données externes et les informations internes d'abrdn.

iii. Indicateur de matérialité DNSH

En recourant à un certain nombre de filtrages et indicateurs supplémentaires, abrdn examine les indicateurs PAI du SFDR tels que définis par le Règlement délégué SFDR afin d'identifier les domaines à améliorer ou les sujets d'inquiétude potentiels à l'avenir. Ces indicateurs ne sont pas considérés comme étant une cause de dommages significatifs ; par conséquent, une entreprise avec des indicateurs d'importance DNSH peut encore être considérée comme un investissement durable. abrdn vise à améliorer les activités d'engagement pour se concentrer sur ces domaines et chercher à fournir de meilleurs résultats en résolvant le problème.

Au cours de la période examinée, abrdn a utilisé l'approche susmentionnée pour tester la contribution à l'investissement durable.

→ Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Le Fonds prend en compte les principaux indicateurs d'impact défavorable définis par le règlement délégué SFDR.

Avant l'investissement, abrdn applique un certain nombre de normes et de filtrages basés sur l'activité en lien avec les PAI susmentionnés, y compris : le Pacte mondial des Nations Unies, les armes controversées et l'extraction de charbon thermique.

Pacte mondial des Nations Unies : le Fonds utilise des filtrages basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les entreprises susceptibles de ne pas être conformes aux normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, ainsi que les entités publiques de pays qui enfreignent les normes.

Armes controversées : le Fonds exclut les entreprises dont l'activité est liée aux armes controversées (armes à sous-munitons, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes chimiques et biologiques, phosphore blanc, fragments non détectables, engins incendiaires, munitions à l'uranium appauvri ou lasers aveuglants).

Extraction du charbon thermique : Le Fonds exclut les sociétés exposées au secteur des combustibles fossiles en fonction du pourcentage des revenus provenant de l'extraction du charbon thermique.

abrdn applique un ensemble d'exclusions de sociétés spécifique au Fonds. Vous trouverez plus de détails à ce sujet ainsi que sur le processus global dans l'approche d'investissement, publiée sur www.abrdn.com sous « Fund Centre ».

Après tout investissement, les indicateurs PIN suivants sont pris en compte :

- abrdn suit tous les indicateurs PIN obligatoires et supplémentaires via un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG en utilisant une combinaison de notre score interne exclusif et des données de tiers. Les indicateurs PAI qui échouent à un test binaire spécifique ou qui sont considérés comme supérieurs à la normale sont signalés pour examen et peuvent être sélectionnés pour un engagement de l'entreprise.
- La prise en compte de l'intensité carbone et des émissions de GES des placements du portefeuille via nos outils Climat et une analyse des risques
- Des indicateurs de gouvernance à travers les scores de gouvernance et le cadre de risque internes d'abrdn, ce qui comprend la prise en considération des structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.
- L'univers d'investissement est régulièrement passé au crible afin de trouver des sociétés qui

sont susceptibles d'enfreindre les normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, ainsi que les entités détenues par l'État dans les pays qui enfreignent les normes.

→ *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Oui, tous les investissements durables sont alignés sur les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains. Le non-respect ou les violations de ces normes internationales sont signalés par une controverse basée sur les événements et sont référencés dans le processus d'investissement. L'investissement ne peut dès lors pas être considéré comme durable.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le Fonds s'engage à prendre en compte les PIN suivantes dans son processus d'investissement, ce qui signifie qu'il y a un suivi avant et après la négociation et que chaque investissement est évalué en fonction de ces facteurs afin de déterminer s'il est approprié pour le Fonds.

- PIN 1 : émissions de GES (niveaux 1 et 2)
- PIN 10 : violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales
- PIN 14 : exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Suivi des incidences négatives

Avant l'investissement, abrdn applique un certain nombre de normes et de filtrages basés sur l'activité en lien avec les PIN ci-dessus, y compris :

- Pacte mondial des Nations Unies : le Fonds utilise des filtrages basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les entreprises susceptibles de ne pas être conformes aux normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, ainsi que les entités publiques de pays qui enfreignent les normes.
- Armes controversées : le Fonds exclut les entreprises dont l'activité est liée aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes chimiques et biologiques, phosphore blanc, fragments non détectables, engins incendiaires, munitions à l'uranium appauvri ou lasers aveuglants).
- Extraction du charbon thermique : le Fonds exclut les sociétés exposées au secteur des combustibles fossiles en fonction du pourcentage des revenus provenant de l'extraction du charbon thermique.

abrdn applique un ensemble d'exclusions de sociétés spécifique au Fonds. Vous trouverez plus de détails à ce sujet ainsi que sur le processus global dans l'approche d'investissement, publiée sur www.abrdn.com sous « Fund Centre ».

Après l'investissement, les indicateurs PIN ci-dessus sont contrôlés de la manière suivante :

- L'intensité en carbone et les émissions de GES de l'entreprise font l'objet d'un suivi via nos outils climatiques et notre analyse des risques
- L'univers d'investissement est régulièrement analysé afin de détecter toute société susceptible d'enfreindre les normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des

entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

Après l'investissement, nous entreprenons également les activités suivantes en ce qui concerne les PIN supplémentaires :

- En fonction de la disponibilité, de la qualité et de la pertinence des données pour les investissements, des indicateurs PIN supplémentaires seront pris en considération au cas par cas.
- abrdn suit les indicateurs PIN via un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG en utilisant une combinaison de notre score interne exclusif et des données de tiers.
- Les indicateurs de gouvernance sont contrôlés à travers nos scores de gouvernance et notre cadre de risque exclusifs, ce qui comprend la prise en considération des structures de gestion saines et la rémunération.

Atténuation des incidences négatives

• Les indicateurs PIN non admissibles d'après les critères de préinvestissement définis sont exclus de l'univers d'investissement et ne peuvent pas être détenus par le Fonds. Nous confirmons qu'un filtrage a été effectué au cours de la période examinée conformément à nos documents sur l'approche en matière d'investissement.

• Les indicateurs PIN contrôlés après l'investissement qui échouent à un test binaire spécifique ou qui sont considérés comme supérieurs à la normale sont signalés et peuvent être retenus pour faire l'objet d'une discussion avec la société. Nous utilisons ces indicateurs PIN négatifs comme outil d'engagement, par exemple, si une politique qui pourrait être bénéfique n'est pas encore en place, abrdn peut collaborer avec l'émetteur ou la société pour l'élaborer, ou, lorsque les émissions de carbone sont jugées élevées, abrdn peut participer à la détermination d'un objectif et d'un plan de réduction à long terme.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
01/10/2024 - 30/09/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	Technology	9,80	Taiwan, Republic of China
SAMSUNG ELECTRONICS-PREF	Technology	3,58	Korea (South)
ICICI BANK LTD	Financials	2,85	India
HDFC BANK LIMITED	Financials	2,74	India
SK HYNIX INC	Technology	2,62	Korea (South)
CHROMA ATE INC	Industrials	2,46	Taiwan, Republic of China
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	Consumer Discretionary	2,46	China
BHARTI AIRTEL LTD	Communications	2,33	India
PING AN INSURANCE GROUP CO-H	Financials	2,21	China
RICHTER GEDEON NYRT	Health Care	2,16	Hungary
SBI LIFE INSURANCE CO LTD	Financials	2,14	India
BYD CO LTD-H	Consumer Discretionary	2,03	China
POWER GRID CORP OF INDIA LTD	Utilities	2,02	India
VIJAYA DIAGNOSTIC CENTRE PVT	Health Care	1,95	India
NARI TECHNOLOGY CO LTD-A	Industrials	1,95	China

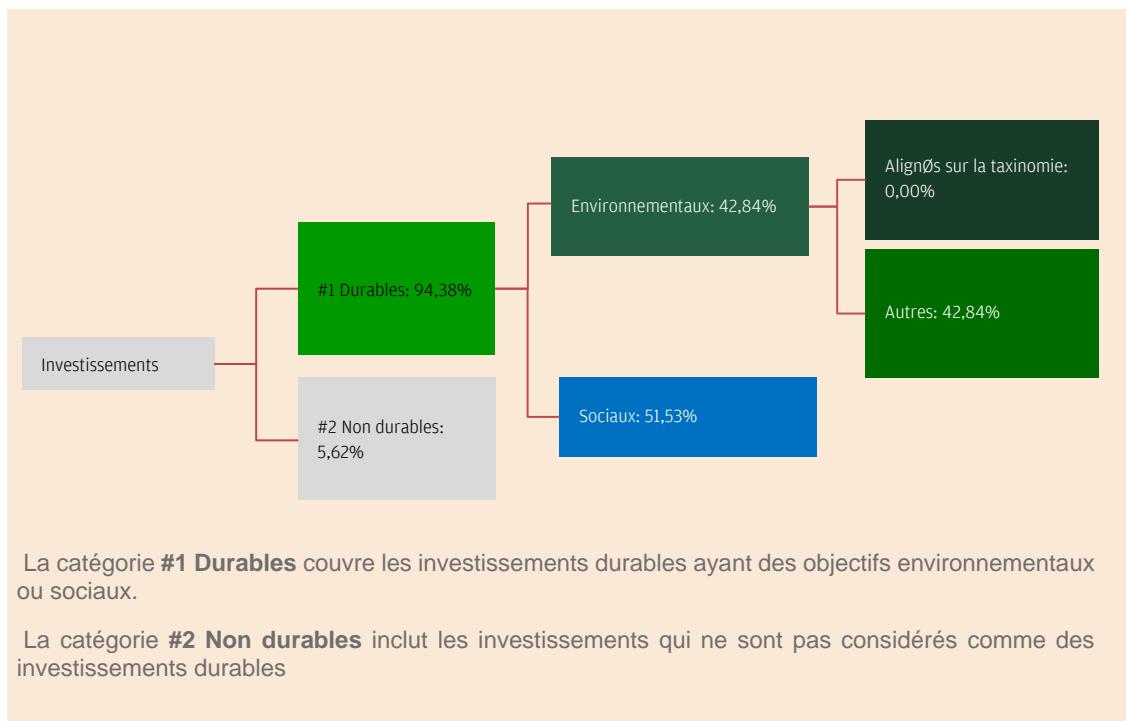


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?

Le Fonds s'est engagé à ce qu'au moins 80 % de ces actifs soient des investissements durables, dont au moins 15 % ont un objectif environnemental et 15 % des objectifs sociaux. Le Fonds investit un maximum de 20 % de ses actifs dans la catégorie « Non durable », qui comprend principalement des liquidités, des instruments du marché monétaire et des instruments dérivés. Le graphique ci-dessous présente les investissements durables exprimés en pourcentage de la valeur liquidative (VNI) réalisés au cours de la période examinée.



Period	2025	2024	2023
Sustainable investment	94,38%	98,23%	98,38%
Other environmental	42,84%	45,81%	32,67%
Social	51,53%	52,42%	65,72%

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
Technology	Tech Hardware & Semiconductors	20,37
Health Care	Health Care	11,09
Financials	Banking	10,95
Industrials	Industrial Products	10,61
Consumer Discretionary	Consumer Discretionary Products	7,15
Industrials	Industrial Services	6,09
Communications	Telecommunications	5,33
Utilities	Utilities	4,97
Real Estate	Real Estate	4,54
Financials	Insurance	4,35
Consumer Staples	Retail & Wholesale - Staples	3,80
Financials	Financial Services	2,76
Consumer Discretionary	Retail & Whsle - Discretionary	1,68
Unclassified	Unclassified	1,58
Communications	Media	1,46
Energy	Renewable Energy	1,26

Technology	Software & Tech Services	1,04
Consumer Staples	Consumer Staple Products	0,79
Consumer Discretionary	Consumer Discretionary Services	0,20

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Bien que l'allocation minimale obligatoire aux investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE soit de 0 %, le Fonds est autorisé à allouer des actifs à des investissements qui entreraient dans le cadre de l'allocation globale aux investissements durables ayant un objectif environnemental.

L'alignement sur la taxinomie est actuellement évalué à l'aide de données issues de fournisseurs tiers ainsi que de données autodéclarées provenant des entreprises dans lesquelles nous investissons, lorsqu'elles sont disponibles.

Les méthodologies des fournisseurs de données varient et les résultats peuvent ne pas être totalement alignés sur toutes les exigences de la taxinomie, tant que les données publiques des entreprises font défaut et que les évaluations reposent en grande partie sur des données équivalentes.

Par prudence, à moins que nous ne soyons en mesure de confirmer les données disponibles pour la majorité des titres du portefeuille, nous indiquerons 0 (zéro) pour cent d'investissements alignés sur la taxinomie (concernant tous les objectifs environnementaux).

La conformité des investissements avec la taxinomie de l'UE n'a pas été confirmée par un audit ou par un examen réalisé par des tiers.

Le Fonds détient 0 % d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

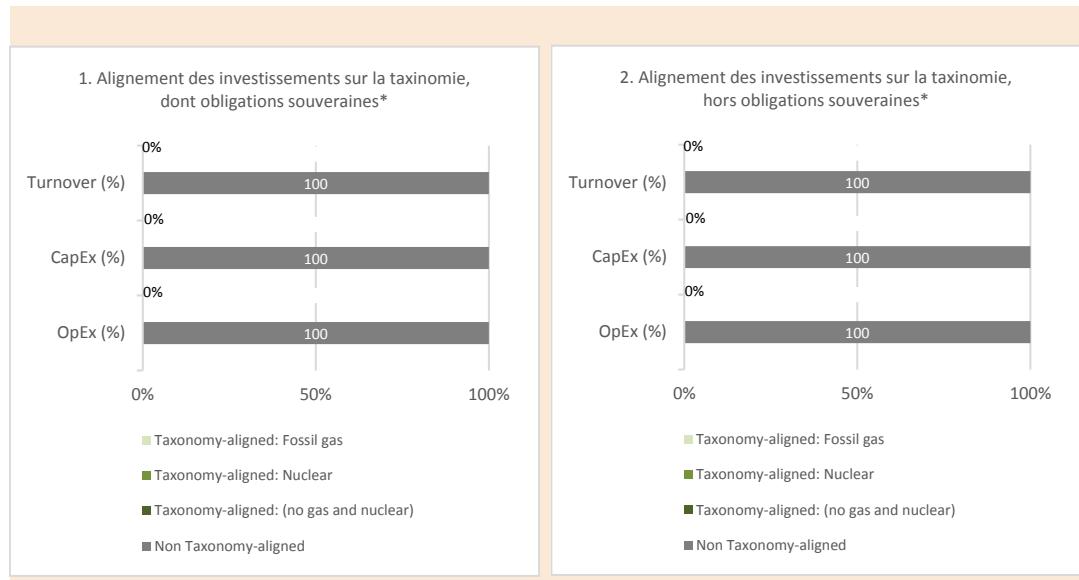
Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation
(OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



Ce graphique représente % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Le Fonds détient 0 % d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Le Fonds détenait 0 % d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence précédente.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 42,84 % des actifs à la date de fin d'année et est représentative de la période de référence.

L'alignement sur la taxinomie est actuellement évalué à l'aide de données issues de fournisseurs tiers ainsi que de données autodéclarées provenant des entreprises dans lesquelles nous investissons, lorsqu'elles sont disponibles.

Les méthodologies des fournisseurs de données varient et les résultats peuvent ne pas être totalement alignés sur toutes les exigences de la taxinomie, tant que les données publiques des entreprises font défaut et que les évaluations reposent en grande partie sur des données équivalentes.

Par prudence, à moins que nous ne soyons en mesure de confirmer les données disponibles pour la majorité des titres du portefeuille, nous indiquerons 0 (zéro) pour cent d'investissements alignés sur la taxinomie (concernant tous les objectifs environnementaux) et le reste comme n'étant pas aligné sur la taxinomie de l'UE.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 22/852.

La conformité des investissements avec la taxonomie de l'UE n'a pas été confirmée par un audit ou par un examen réalisé par des tiers.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables ayant un objectif social est de 51,53 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Le Fonds a investi 5,62 % des actifs dans la catégorie « Non durables ». Les investissements inclus sont les liquidités, les instruments du marché monétaire et éventuellement les instruments dérivés. L'objectif de ces actifs est de remplir des exigences de liquidité, des objectifs de performance ou de gérer les risques et il est possible qu'ils ne contribuent pas aux aspects environnementaux ou sociaux du Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Exposition diversifiée aux ODD :

Notre objectif est d'investir dans des entreprises dont les produits et les services sont alignés sur l'un de nos huit piliers d'impact et de déterminer dans quelle mesure les entreprises aident les pays à mettre en œuvre l'agenda de développement durable des Nations unies. Au cours de la période de référence, nous avons détenu des participations exposées à l'ensemble de nos huit piliers d'impact, ce qui nous a permis d'atteindre notre objectif consistant à offrir un large accès aux ODD.

Suivi de l'alignement continu des entreprises sur les ODD :

nous visons à examiner les entreprises dans l'univers d'investissement au moins une fois par an. Les entreprises seront exclues de l'univers d'investissement si :

- L'entreprise poursuit une nouvelle stratégie qui ne s'aligne pas sur l'un de nos piliers d'impact.
- Des signaux d'alerte, des controverses et/ou des incidents surviennent et mettent en évidence un problème ESG structurel et persistant dans les activités, la stratégie ou la culture de l'entreprise, auquel l'entreprise ne répond pas de manière appropriée. Le SDG Management Group d'Aberdeen est l'organe directeur qui examine les nouvelles opportunités d'investissement. Ce groupe passe en revue tous les nouveaux candidats pour le Fonds d'impact et son univers d'investissement. Le Groupe se réunit chaque semaine et englobe les gérants de portefeuille des fonds de développement durable, les analystes de l'ensemble de nos équipes d'actions mondiales et régionales, ainsi que les membres seniors du groupe Durabilité des investissements. Pour qu'une entreprise soit incluse dans l'univers d'investissement, le Groupe doit parvenir à un consensus.

L'auto-divulgation de l'entreprise est un élément crucial de notre approche de l'investissement lié aux ODD. Nous pensons que si une entreprise a l'intention de fournir un produit pour répondre à un besoin environnemental ou social spécifique, l'impact doit être signalé. C'est pourquoi nous nous appuyons fortement sur l'engagement avec les entreprises et sur nos conversations avec le conseil de surveillance, les équipes de direction et les chefs de division.

Voici quelques exemples d'engagement au cours de l'année écoulée :

HDFC Bank : Nous avons engagé un dialogue avec HDFC Bank afin d'encourager une amélioration des informations communiquées sur les risques de déforestation liés aux activités de financement agricole de la banque, en discutant des analyses et positions adoptées par Forest500 et MSCI concernant son impact environnemental perçu. Nous avons demandé une politique formelle de déforestation, intégrant les matières premières agricoles pertinentes, ainsi qu'une politique d'escalade lorsque les emprunteurs ne remplissent pas les critères requis. Pour soutenir les prochaines étapes, nous avons également partagé des exemples de bonnes pratiques au sein des banques des marchés émergents.

BYD : Nous nous sommes concentrés sur l'approvisionnement de BYD en minerais provenant de zones de conflit et sur les risques liés au travail dans la chaîne d'approvisionnement, en rappelant à la direction que les informations importantes de BYD sont très en deçà des meilleures pratiques internationales, mais aussi de celles de pairs nationaux tels que CATL. Nous avons soulevé les préoccupations de longue date des investisseurs concernant le risque de travail forcé dans les opérations domestiques de BYD en Chine, ainsi que, de manière plus directe, les récentes accusations de pratiques assimilables à de l'esclavage dans sa nouvelle usine au Brésil, et les prochaines étapes envisagées. Brésil : Les autorités du travail ont suspendu la construction de l'usine de BYD après avoir constaté des violations du droit du travail impliquant des travailleurs chinois de Jinjiang Construction, y compris des commentaires de l'entreprise (source : Business & Human Rights Resource Centre). Les réponses de l'équipe Relations Investisseurs ont été jugées faibles, se concentrant notamment sur l'efficacité du Brésil et les enseignements tirés localement. Il a été clairement indiqué que BYD court un risque de mise sur liste d'exclusion interne par certains fonds et pourrait faire face à des risques similaires auprès d'autres investisseurs internationaux, si les actionnaires ne peuvent obtenir des garanties suffisantes sur ces enjeux. Nous avons proposé d'organiser un appel de suivi avec leur équipe ESG afin de soutenir, dans la mesure du possible, les efforts d'amélioration des informations publiées avant ce cycle de reporting. Suggérer qu'ils consultent les rapports de CATL devrait suffire à leur indiquer la démarche, mais si nous pouvons échanger directement avec leur équipe ESG au sujet des divulgations, cela nous donnerait une autre occasion d'aborder les questions plus sensibles des risques liés au travail. Les Relations Investisseurs ont accepté la demande, mais d'après notre expérience, ils ne permettent pas aux investisseurs de s'adresser à l'équipe ESG ; cela constitue donc une priorité en matière d'engagement.

Equatorial Energia : On a discuté de la gestion physique des risques climatiques puisque le Rio Grande do Sul a connu environ 16 événements climatiques l'an dernier, soit un taux de plus d'un par mois. Cette courbe d'apprentissage abrupte signifie qu'EQTL a désormais l'honneur douteux d'être l'une des entreprises de Services aux collectivités les plus expérimentées face aux événements climatiques et a accéléré son temps de réponse. Sans surprise, le plan d'investissement à cette concession a été retardé et les discussions sont en cours. Un message rassurant a été transmis par la direction d'Equatorial, qui accorde désormais la priorité à la résilience du réseau face aux événements climatiques, suite aux impacts des inondations dans le sud. Il s'agit d'un domaine auquel la société prêtait déjà attention, mais elle adopte désormais une posture plus proactive en engageant un dialogue avec le régulateur afin d'y répondre, notamment par l'amélioration des mécanismes d'incitation au sein du cadre existant. En dehors de ces principaux enseignements, concernant la gouvernance de SABESP, le dialogue se poursuit, avec des équipes distinctes en charge des sujets de durabilité. Cela devrait probablement rester ainsi, compte tenu du statut d'entité non contrôlée. Nous avons de nouveau abordé la culture de l'entreprise et expliqué comment l'absence d'un contrôle trop centralisé permet à chacun d'y travailler avec un certain sentiment d'appropriation et de responsabilité. Cela les a amenés à prendre des décisions sans crainte de dilution, dès lors qu'ils anticipent une performance excédant cette limite. Un exemple concret en est l'attribution de Goiás, remportée face à Energisa (une société contrôlée), qui s'est finalement révélée être un investissement au rendement exceptionnel. Nous avons consacré une grande partie de la réunion à discuter de la structure de rémunération des employés et de la manière dont cela favorise l'alignement avec les rendements des actionnaires, l'ensemble de l'organisation bénéficiant d'une rémunération variable alignée sur la croissance et l'amélioration de la qualité.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Sans objet

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?***
Sans objet
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***
Sans objet
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***
Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Sans objet